

réservistes de la première réserve, à un mois de service en automne et à un mois au printemps ; ceux de la seconde réserve, à quelques jours seulement.

Les réservistes touchent un taël par mois, même dans leurs foyers, tant qu'ils sont dans la réserve.

A la tête de cette future armée, il y a un président du Conseil supérieur, qui était le prince Ching, représentant autorisé de la dynastie.

Vu son grand âge, ce prince lègue ses droits au vice-roi du Tchi-ly, Yuan-Che-Kai, homme libéral et énergique.

C'est donc lui, le chef effectif des armées de la Chine ; c'est lui qui préside aux manœuvres et qui inspire en haut lieu toutes les réformes militaires.

Ce Conseil supérieur de la guerre paraît être au-dessus et en dehors de l'autorité des autres vice-rois. Il y a un ministère de la guerre, selon l'organisation européenne, comprenant six bureaux. Il a sous ses ordres un état-major général, qui prépare les plans de campagne. Enfin, une troisième direction est chargée de l'instruction des officiers. A ce bureau sont affectées les écoles militaires.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les principales vues de réforme militaire.

Il est bon d'y ajouter quelques détails de première importance.

Sans officiers, pas de soldats ; la Chine a donc fondé des écoles militaires.

Les principales sont celles de Pao-ting-fou, de Nankin, de Ou-tchang. Il y a, en outre, des écoles préparatoires dans chaque province.

Les jeunes gens de bonne famille ont été envoyés au